

APER

Première Éducation à la Route

Année scolaire 20.... - 20....

ATTESTATION

Circulaire n° 2002-229 du 25/10/2002

L'attestation « APER » est délivrée, en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus), à :

..... , élève de la classe de

Visa du directeur



Fait le

